



ASSOCIATION DE LA PLAISANCE ET DU PORT DE RIVEDOUX-PLAGE

(Gratuit) Janvier 2013

**Association loi 1901
du 08 juin 2003.**

40, av G. Perreau - Rivedoux

Liens : 05 46 09 84 54

jeanmichel.victor@orange.fr

Président – rédacteur

J-M. VICTOR

1^{er} Vice président

G. ANDRAULT

2^{ème} Vice président

J. MENANTEAU

Secrétaire

C. VICTOR

Secrétaire adjoint

J. FOLCH

Trésorier

J. CAMUS

Trésorier adjoint

B. MENIER

Membres associés

M. ARBOLA

J-C.BLANCHE

D. GERVIER

Y. GEFFRAY

F. MOTTE

Membre et

Commissaire aux comptes

J-P. FERRAND

Commerces Sympathisants

-MOTTE MARINE RÉ

Rivedoux

-MAISON DE LA PRESSE

Rivedoux

-COOPÉRATIVE

MARITIME Rivedoux

-Sté RÉTHAISE DE

FILETS St Martin de Ré

-OCÉANAUTIQUE

St Martin de Ré

-DÉPÔT DU MOTEUR

L'Île d'Elle (85)

-PROMOCASH

ZI Périgny (Carte d'accès

chez le Président)

-LES VIVIERS Resto/vente

fruits de mer - Rivedoux

-TRANSAUTONOMIE

Rivedoux

- TABAC – PRESSE - LOTO

Rivedoux

MON GRAIN DE SEL...

BULLETIN D'INFORMATION SEMESTRIEL N°9



MON GRAIN DE SEL...

A propos de grain, phénomène bien connu de tout navigateur, il est toujours bon de savoir faire la différence entre un grain et un grain, ce qui parfois ne manque pas de sel !

En clair et sachant à quoi m'en tenir à propos de grain, car, à chacun le sien, entre subir ou avoir un grain, la différence est de taille : Le premier peut être la conscience d'une péripétie climatique naturelle, voire conjugale, alors que le second peut être un élément d'excuse, ce dont je m'accommode volontiers...

D'autre part, il faut bien considérer que vouloir mettre son grain de sel n'a aucun rapport avec l'accommodement d'un mets, même si justement cela aboutit parfois à vous faire copieusement assaisonner !

Généralement, mettre son grain de sel part d'une noble intention s'orientant plutôt vers la recherche d'un éclairage plus averti à propos d'un sujet dont le traitement vous semble manquer de consistance. Mais, la question se pose : Doit-on mettre son grain de sel à tout propos ?

Je serais tenté de répondre oui et non ! Encore que cela reste à voir en fonction de la situation et surtout des sujets, qu'ils soient philosophiques ou simplement humains, donc philosophiques !...

Pour le cas où votre grain de sel vous amènerait à vous faire avoiner, si vous en avez l'humour, malgré et contre tout,

gardez la pêche car cela vous apportera forcément du grain à moudre pour relever l'affront fait par celui ou celle qui aura relevé pour vous assaisonner copieusement !

Si vous vous sentez désarçonné, sans tarder, remontez en selle en y allant à nouveau de votre grain de sel.

Devant votre détermination à poursuivre, celui ou celle-là pensera peut-être que vous avez un grain, mais finira tôt ou tard, jusqu'à ce que ses convictions chancellent, par admettre la raison du bon goût et du piment rajouté à l'affaire !

Une fois la confiance de l'opposant revenue dans votre escarcelle, heureux et fier de ne pas être pris pour une jouvencelle, vous pourrez alors vous dessaler en faisant une fleur à celui ou celle qui aura attesté de vos étincelles, fussent-elles d'esprit..., de sel bien sûr !

À propos de dessaler et se dessaler, prenez garde à la différence, car si le premier consiste à prendre le bouillon, le second aura plutôt tendance à vous entraîner dans une aventure bouillonnante, surtout lors d'une première !...

Évidemment, les recettes pour mettre son grain de sel ne sont pas contenues dans un missel, mais dépendent plutôt de l'esprit de celles et ceux désireux comme moi de se maintenir en selle.

Ces propos plus ou moins aléatoires vous amèneront je l'espère à esquisser un premier sourire qui vous permettra d'entamer cette nouvelle année avec joie, bonne humeur, réussite et bonheur.

À vous et tous vos proches, je souhaite de tout coeur que les forces océanes vous soient bénéfiques et que les dieux du bien-être vous enchantent !

Au nom de toute l'équipe de l'APPRP, je vous souhaite bonne année et bonne santé 2013 !...

JEAN-MICHEL VICTOR

DRAGAGE ET AMELIORATION DU PORT.

Grande nouvelle : Après l'analyse attestant de la bonne qualité des vases du port, document nécessaire à l'obtention de l'autorisation de leur déversement en mer sur des lieux délimités précis appelés « zones de clapage », je me réjouis de pouvoir vous annoncer que le dragage du port ainsi que du chenal, s'effectuera durant la deuxième quinzaine de mars et début avril prochains ! De fait, les bateaux devront être retirés de la zone du port par leurs propriétaires, afin de laisser l'espace entièrement libre aux opérations.

Le volume des vases et gravats à enlever est estimé à au moins 9 300 m³.

Le coût est partiellement pris en charge par le département (20%), le solde revenant à la commune, propriétaire de l'espace port.

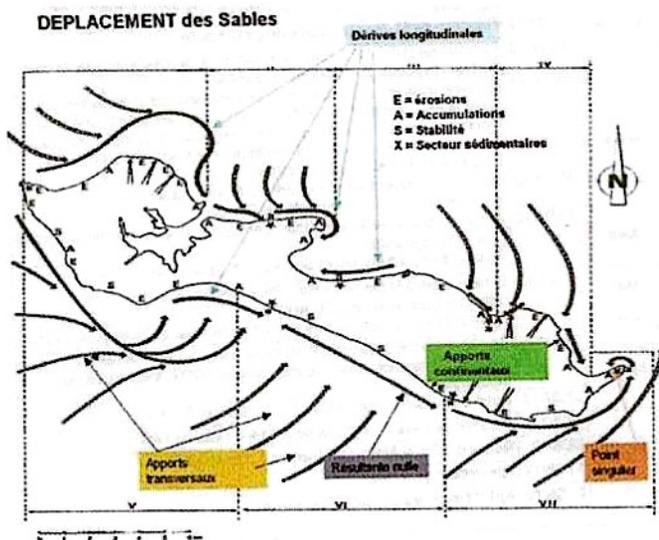
Cette opération est annonciatrice de la réalisation de la première phase des travaux d'amélioration des infrastructures portuaires, ce que Monsieur Raffarin notre Maire souhaite réaliser au plus tôt, si possible en 2013 ! Si le projet est déjà bien avancé, il reste une dernière étape à franchir, celle de la validation du comité des sites. Logiquement, cela devrait se faire assez facilement du fait que tous les critères de conformité requis seront évidemment respectés.

ERROSION - ENSABLEMENT - ENVASEMENT

(Informations émanant du bulletin de l'association dite : LES AMIS DU GOISIL. Auteur : Bernard Dorin).

Notre Ile connaît ces différents phénomènes sur la quasi-totalité de sa périphérie, avec des effets parfois modificateurs des fonds de l'estran, comme de la côte.

Sur le visuel ci-dessous, il est possible d'observer les mouvements de sable liés aux courants. On constate alors que quand la côte Sud de l'Île subit l'érosion, la côte Nord récolte les sables en mouvement. C'est ce que nous observons notamment dans la baie du Platin et dans le port, les vases se rajoutent au sable par endroits.



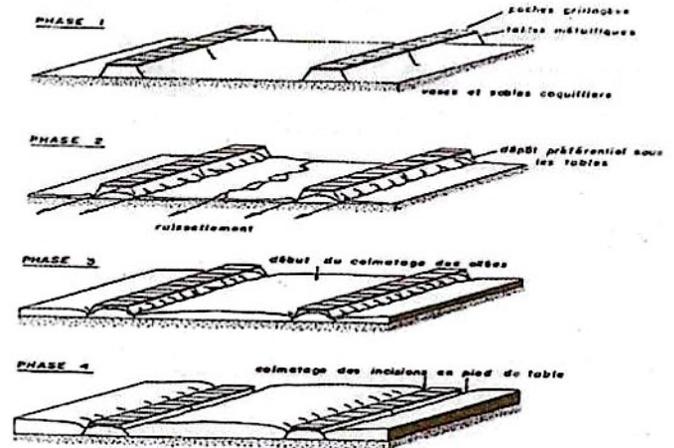
Il est prouvé qu'à chaque fois que le flux rencontre un obstacle tel des roches, épaves ou vestiges de parcs à huîtres abandonnés ou non exploités, autant il est ralenti, autant le phénomène de sédimentation s'en trouve potentialisé.

Des études scientifiques précisent également que pour les vases, les principaux émetteurs sont les mollusques marins, organismes filtreurs qui se nourrissent de particules en suspension dans l'eau. Les particules trop grosses, non ingérées, sont agglomérées par du mucus et rejetées de l'appareil digestif. Les plus petites sont ingérées dans le tube digestif et rejetées par l'anus. Ce sont les fèces.

L'ensemble de ces rejets constitue le « biodépôt ».

Toujours selon les études existantes, sérieuses et attestées, il a été établi qu'une huître de 9cm rejetait en moyenne 15g/jour et que un kilo de moules de 4,5cm rejetterait 179g/jour. De fait, un m² de moules produirait 6kgs de sédiments en 24h, soit environ 60 tonnes de sédiments en suspension par hectare de culture !

Image de l'exhaussement progressif du sol sous les tables ostréicoles installées sur un sol dur. La rapidité de cette sédimentation est proportionnelle à la concentration des tables et en fonction du flux.



Cette accumulation des vases peut être fortement ralentie par l'installation de « laveurs » (Bandes de caoutchouc pendantes sous les tables), ce que certains ostréiculteurs pratiquent volontiers.

Voilà qui expliquerait l'envasement de certaines zones où le flux n'est pas assez puissant pour laver et entraîner les sédiments en suspension.

Evidemment, il n'est pas question d'incriminer qui que ce soit et surtout pas la plupart des conchyliculteurs que nous saluons, respectons et qui font leur travail avec toutes les difficultés que l'on sait.

La plupart d'entre eux sont d'ailleurs d'excellents professionnels extrêmement attentifs de leur dépendance au maintien de l'équilibre du milieu marin et respectent l'ensemble des autres usagers de l'espace océanique, lesquels d'ailleurs sont bien souvent leurs clients.

Chers adhérents,
Merci de renouveler votre adhésion 2013 dès maintenant !
Bordereau de renouvellement disponible en page n° 7



436 av Albert Sarraute
à Rivedoux-Plage

OUVERT DU
LUNDI AU SAMEDI
de 06H15 à 19H30

DIMANCHE
7H30 à 13H

TEL 05 46 01 75 24

POURRONS-NOUS CONTINUER A NAVIGUER DANS NOS PERTUIS ?

La conchyliculture fait partie de notre paysage marin et du littoral national, tels Arcachon, Marennes-Oléron, bon nombre d'emplois y étant liés. *(Ce nombre d'emplois est d'ailleurs à peu près équivalent à celui de la filière nautique dans notre département).*

Les installations existantes sont en général bien acceptées, ce qui n'est pas toujours le cas pour les nouvelles installations pour lesquelles l'opposition peut être forte, allant jusqu'à remettre parfois en cause des installations conchylicoles pourtant préexistantes.

Comme souvent, quand l'abus ou l'incohérence dominant la mesure ou la raison, nombre de réactions se font jour, tel que pour Maleconche par exemple.

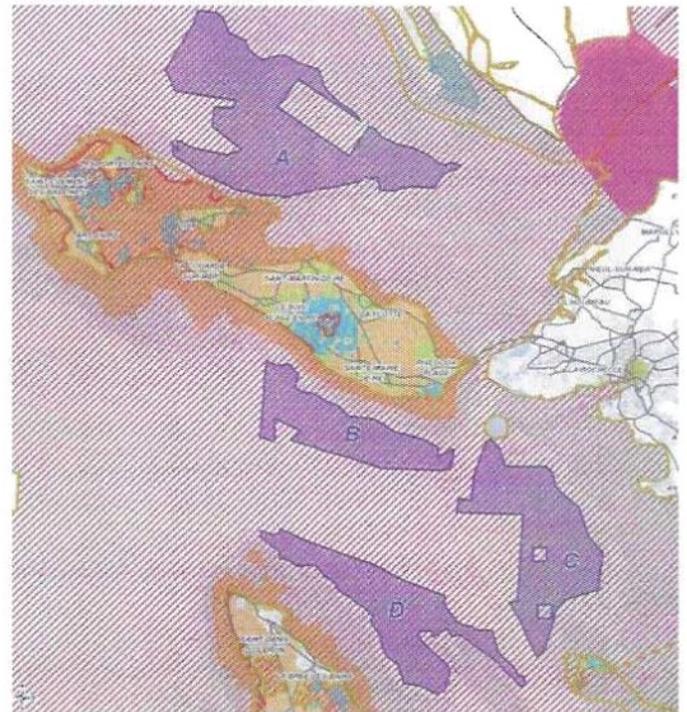
La décision émane souvent d'une tentative de passage en force de certains, plus ou moins soutenus par une administration peu éclairée où quelques fonctionnaires invétérés en charge, dont les motivations échappent au plus grand nombre d'entre nous, profitent de leur position pour mener des décisions sans en avoir préalablement évalué le bien fondé, voire l'impact ou la nuisance en général, y compris pour les autres acteurs de l'espace marin.

Sur le visuel ci-après, les zones dénommées par les lettres A-B-C-et D, sont des espaces virtuels, présélectionnés pour l'installation éventuelle d'activités conchylicoles, telles les filières à huîtres par exemple.

Dans le cas où ces zones seraient utilisées pour les activités précitées, elles seraient forcément interdites à la navigation de plaisance et de commerce !

Si l'on prend la zone B, même un œil non averti constate qu'elle se situe dans le chenal d'accès au port de commerce de La Pallice et que de fait, les cargos ne pourraient plus accéder ! Même chose pour la zone D et l'accès au port de Rochefort... Pour la zone C, ce serait l'accès au port de plaisance des Minimes qui serait interdit et pour la A, ce serait l'obstruction du pertuis Breton, de l'accès au port de St Martin et au Fiers d'Ars !

En clair et grâce aux documents fournis notamment par la Direction Interrégionale de la mer Sud-Atlantique, traitant du SRDAM (schéma régional de développement de l'aquaculture marine en Poitou-Charentes et Aquitaine), voici encore la démonstration de l'incohérence et du temps perdu, activités visiblement de prédilection de nos administratifs concernés !



Humour à propos...



À PROPOS DES ZONES DE MOUILLAGES...

Comme nous nous en doutions, la réalisation des zones de mouillage sur la côte Sud ne sera pas synonyme d'un long fleuve tranquille. En effet, par un courrier du 26 octobre dernier, Mme le Préfet nous informe comme suit :

Sur les **121** emplacements sollicités, seuls **75** seraient accordés en une seule zone et non pas deux, sous prétexte de ne pas générer d'impact paysager néfaste et de ne pas restreindre l'espace de baignade...

D'autre part, elle nous préconise l'installation de quatre petites zones supplémentaires sur Rivedoux Nord !

Devant de tels faits, interrogeons-nous sur les points suivants :

-Est-il raisonnable de rappeler que tout bateau est conçu pour être sur l'eau et que pour naviguer, autant qu'il flotte, ce qui semble plus facile à faire au Sud qu'au Nord à Rivedoux ?

-À propos de la réduction de la zone de baignade, a-t-on déjà observé l'implantation de mouillages sur le sable sec et dans la bande proche du bord de plage ?

-Les bateaux actuellement au mouillage ne sont-ils pas déjà situés en dehors de la zone de baignade ?

-Pour ce qui est de l'impact visuel redouté, le nombre de mouillages que nous sollicitons répond aux besoins locaux actuels, soit au nombre de mouillages forains déjà existants. Durant les jours ensoleillés du printemps à l'automne, nous dénombrons souvent plusieurs centaines d'unités stationnées devant Rivedoux Sud ? Les bateaux ainsi ancrés ou sur mouillages nous cachent-ils l'horizon si joliment orné par Holcim et les silos ?

-Peut-on surveiller et gérer simultanément quatre zones de mouillage au Nord et une au Sud ? De fait, peut-on maîtriser et traiter les eaux noires, les déchets du bord, prévenir les risques de pollution lors du transport d'hydrocarbures nécessaires à l'approvisionnement des embarcations, mais aussi, organiser autant d'entreposage d'annexes à proximité desdites zones ?

-Compte tenu des zones d'évitage nécessaires aux embarcations, comment devons-nous faire pour installer des mouillages en quantité suffisante dans chaque zone proposée au Nord, tout particulièrement dans l'enceinte du port ?

-En fonction du plan présenté, doit-on supprimer le chenal d'accès au port ???

-Notre proposition de seulement deux zones de mouillage sur la côte Sud avait pour justification d'éloigner les bateaux la zone ostréicole située au Nord, ce que les ostréiculteurs souhaitent. Compte tenu de l'implantation des zones proposées au Nord, que devons-nous dire à ceux-là ?

À notre grand désarroi, tout cela pourrait démontrer que les agents de la **DDTM**, (*Direction Départementale des Territoires et de la Mer*), en

charge d'informer Mme le Préfet et de travailler pour l'intérêt public le plus raisonné, font preuve d'un certain amateurisme. Il ne se sont probablement pas informés ou simplement rendus sur place pour rédiger leur rapport avec la rigueur, la cohérence et dans les règles, ce qu'exige leur fonction !

-A propos du recouvrement chenal du port par la zone la plus étendue, les cartes marines ne seraient-elles que des accessoires secondaires voués à la décoration ?

-Par logique et en l'absence totale d'une solution viable, ne devons-nous pas plutôt encourager qui le souhaite à installer un mouillage forain sur l'estran ?

Rappelons que c'est l'état qui a souhaité que soient installées des zones de mouillages organisées et gérées !

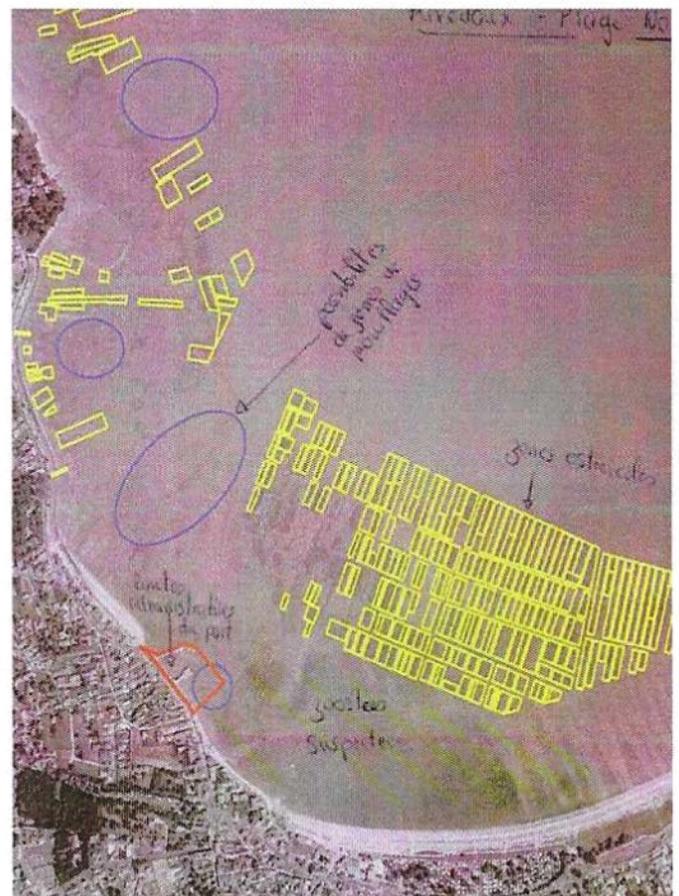
Le constat affligeant que nous faisons de la situation actuelle, fait que les questions posées ici seront adressées à Mme le Préfet, afin qu'elle puisse au moins juger de la stricte réalité de la situation, de son anachronisme, mais aussi des insuffisances notoires dont font preuve volontairement ou non, certains fonctionnaires ou serviteurs de l'état pourtant rémunérés, pas assez sans doute, par nos impôts !

Voici le visuel d'implantation des zones situées au Nord de Rivedoux.

La plus étendue couvre littéralement le chenal du port !

(Le port, tracé en rouge, comporterait aussi une zone de mouillage pour un seul bateau !...).

Sans être un grand spécialiste du milieu marin chacun pourra cerner les diverses incohérences...



Insultes gratuites dignes du QI d'une huître...

En juillet dernier, suite à la parution de notre précédent bulletin, certains auront pu observer un placardage intempestif effectué sur les panneaux d'affichage municipaux du port et de la salle des fêtes. Ce torchon était en réalité un concentré d'injures gratuites à l'encontre de votre président.

Compte tenu de la valeur des propos tenus, cet exploit ne glorifie pas l'auteur du forfait. Le plus amusant de la chose c'est qu'il est coutumier de ce genre de hautes pensées philosophiques et donc, bien connu pour cela !

De fait, inutile de le citer nommément, ce serait lui donner une importance qu'il n'a pas !

Bon nombre d'entre nous le connaissent et ne s'étonnent même plus de ses dérives.

Qu'il sache toutefois que sa lamentable et dérisoire prestation ne fait que renforcer ma détermination à poursuivre le travail engagé par l'APPRP au service du développement du port de Rivedoux, pas par recherche d'une gloire personnelle ô combien futile, mais pour servir bénévolement l'intérêt général de notre commune et de ses habitants.

A chacun ses motivations, à chacun ses valeurs !...

JMV

PENSEZ A NOS SAUVETEURS DE LA SNSM !



FAITES VOS DONNS A L'ADRESSE SUIVANTE : SNSM, AV. DU PEU RAGOT, 17670 LA COUARDE SUR MER

Tarifs d'amarrages au port de RIVEDOUX pour 2013...

Il est à noter qu'une légère augmentation a été votée lors du conseil portuaire du 07 décembre dernier. Cette augmentation est de 3% seulement, ce qui reste malgré tout assez raisonnable.

La recette globale pour 2012 a été de 6340 €.

La présence de bateaux amarrés illégalement et donc non autorisés par la municipalité a été évoquée. Il semblerait que ce sujet a été traité et que les contrevenants ont payé ce qui leur a été demandé.

Rappelons aussi qu'une filière supplémentaire avait été installée au début de la saison dernière. **Du fait que des places sont restées disponibles, il est recommandé à ceux qui voudraient en disposer d'une, de se rapprocher sans attendre du secrétariat de la Mairie pour se porter candidat !**

Tarifs annuels en Euro et TTC, pour les bateaux amarrés dans le port.

Longueur	Sur la jetée	Sur corps mort
- de 5 m	130,69	98,02
- de 6 m	196,02	146,37
- de 7 m	261,39	196,04
- de 8 m	326,74	244,39
- de 9 m	392,07	294,05
- de 10 m	457,42	342,41

Redevance journalière pour escale d'un bateau sans vie à bord : 6,53

Tarifs visiteurs sans vie à bord.

Redevance journalière :	4,93
Redevance 15 jours, escale :	61,79
Redevance de 16 j à un mois :	103,00
Redevance plus de 1 mois : Tarif annuel jetée, en fonction de la longueur du bateau.	

Amodiation pour grutage des bateaux sur cale (annuel)	739,13
Grutage :	65,35

Tarifs saison entière sur filières :

- de 5 m	114,20	- de 6 m	171,29
- de 7 m	228,39	- de 8 m	285,49

FEU D'ARTIFICE SUR LE PORT LE 31/12

Le restaurant situé face au port, tirera lors du réveillon de la Saint Sylvestre un feu d'artifice à partir de la jetée du port. Le propriétaire de ce commerce auprès de qui la mairie a accordé ce tir, a écrit à l'APPRP pour simplement nous prévenir de l'exécution de cette manifestation.

Comme pour l'an passé, votre président a donc aimablement prévenu ce restaurateur par LR avec AR, que tout dommage survenu à un bateau suite à son spectacle pyrotechnique lui incomberait directement. **De fait, si votre bateau a eu à souffrir de ce tir, merci de vous manifester immédiatement auprès de la mairie et de l'APPRP !...**

INFOS ET POTINS...

PIRATAGE INFORMATIQUE

De nombreux adhérents disposant d'une boîte mail Ont malencontreusement reçu un message sensé être expédié par moi, (JM Victor). Ce message qui mentionnait ma présence en Afrique, vous sollicitait pour une aide pécuniaire. Vous l'aviez deviné, il s'agissait d'une arnaque grossière, d'un piratage informatique destiné à vous abuser, ce que je déplore et dont je ne suis évidemment pas l'auteur. De fait, mon adresse mail de l'époque a été verrouillée une heure seulement après le début de l'incident. Elle est désormais inopérante. Toutes les précautions ont été prises pour sécuriser les adresses en mémoire dans mon fichier. Tout a également été fait, pour éviter quelque incident de même nature. Pour me joindre ou m'adresser un message, **merci de prendre note de ma nouvelle adresse Email**, à savoir :

jeanmichel.victor@orange.fr

TAILLES MINIMALES DE CAPTURES

Un communiqué daté du 31 octobre dernier précise :

La charte pour une pêche en mer éco-responsable se décline depuis sa signature en juillet 2010 en différentes mesures concertées entre les administrations concernées, les fédérations d'associations de pêcheurs plaisanciers (!), les représentants des pêcheurs professionnels, les élus du littoral, ainsi que les ONG de protection de l'environnement marin.

Elle couvre tous les types de pêche de plaisance en mer, ainsi que la pêche à pied.

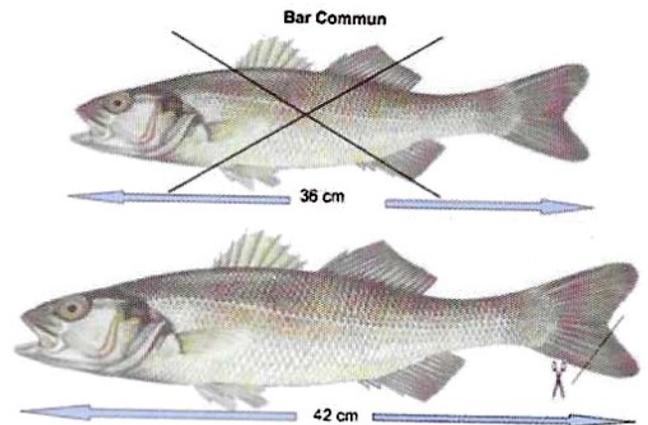
Tous estiment donc qu'il est essentiel, pour maintenir les équilibres environnementaux et pour assurer la durabilité de la pêche de loisir, de sensibiliser tous les pratiquants aux enjeux écologiques et aux impacts de leur activité sur la ressource et sur les milieux.

Suite au marquage obligatoire du produit de la pêche récréative en mer pour certaines espèces afin de renforcer la lutte contre le braconnage et la revente illicite du poisson, le Ministère du développement durable et de l'écologie a publié un nouvel arrêté relatif aux tailles minimales de captures des poissons, crustacés et autres organismes marins prélevés.

Pour assurer une meilleure gestion des ressources, une augmentation de taille des captures est donc préconisée...

Comme le montre en exemple l'image ci-après, le bar commun passerait de 36 à 42 cm !

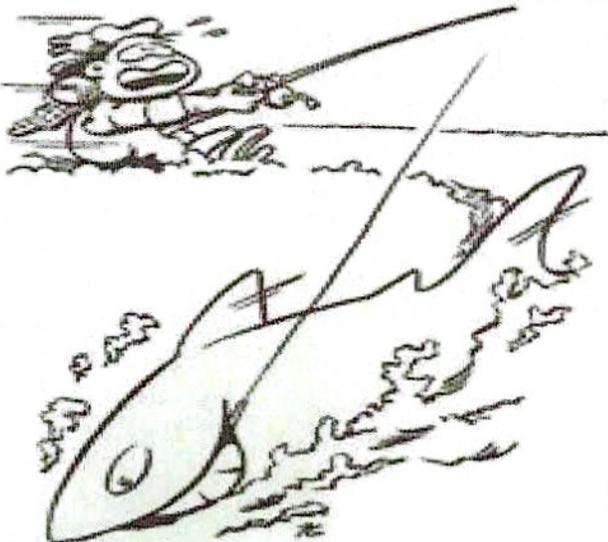
Nous ignorons si les professionnels sont soumis à cette même mesure.



DIMENSIONS OU POIDS DES CAPTURES

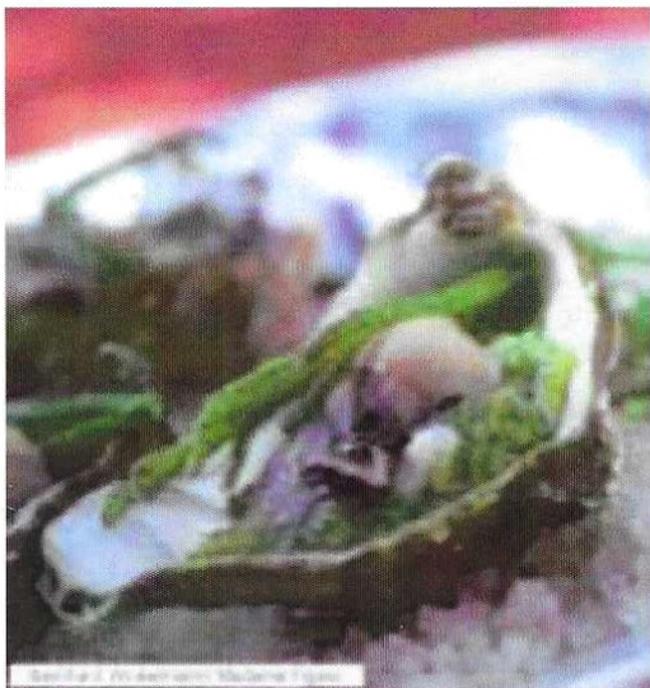
Dimensions en centimètres

ANCHOIS	12	SOLE	24
BAR COMMUN	42	THON ROUGE 30 kg ou	115
BAR MOUCHETÉ	30	TURBOT	30
BARBUE	30		
CABILLAUD	42	ARAIGNÉE DE MER	12
CARDINE	20	BOUQUET	5
CHAPON	30	CREVETTE Autre	3
CHINCHARD	15	ÉTRILLE	6,5
CONGRE	60	HOMARD	8,7
CORB	35	LANGOUSTE ROUGE	11
DORADE GRISE ET ROSE	23	LANGOUSTINE	9
DORADE ROYALE	23	QUEUE LANGOUSTINE	4,6
EGLEFIN	30	TOURTEAU Nord 48°	14
ESPADON	170	TOURTEAU Sud 48°	13
FLET	20		
GERMON	2 kg	BUCCIN OU BULOT	4,5
HARENG	20	CLOVISSE	4
LIEU NOIR	35	COUTEAU	10
LIEU JAUNE	30	COQUE	3
LINGUE	63	COQUILLE ST JACQUES	11
LINGUE BLEUE	70	HUÎTRE CREUSE	5
LIMANDE	20	HUÎTRE PLATE	6
LIMANDE SOLE	25	MACTRE SOLIDE	2,5
LOTTE	50	MOULE	4
MAIGRE	45	OLIVES DE MER	2,5
MAQUEREAU	20	ORMEAU	9
MAQUEREAU mer du nord	30	OURSIN (corps)	4
MERLAN	27	OURSIN (Région Bretagne)	5,5
MERLU	27	PALOURDE	4
MOSTELLE	30	PALOURDE Japonaise	4
MULET	30	PALOURDE ROSE	4
ORPHIE	30	PALOURDE ROUGE	6
PLIE/CARRELET	27	PRAIRE	4,3
ROUGET Barbet et de roche	15		
SAR COMMUN	25	POULPE	750 gr
SARDINE	11	VANNEAU ou PETONCLE	4



uu

Huîtres de l'Île de Ré aux salicornes. Recette pour 4 personnes



Temps de préparation : 20 mn, cuisson, 10 mn.
Ingrédients : 16 huîtres creuses de l'Île de Ré, 500 gr de salicornes fraîches, 30 cl de crème Fraîche, 5 feuilles de gélatine, sel, poivre.

Recette : Rincer les salicornes sous l'eau courante, les mettre ensuite dans un saladier d'eau froide et les laisser 1 heure environ (en changeant l'eau plusieurs fois afin de les dessaler), couper la partie la plus ferme des pieds. Mettre les feuilles de gélatine dans de l'eau froide pour les ramollir. Pendant ce temps, ouvrir les huîtres, les détacher de leur coquille et les mettre dans une passoire au-dessus d'une casserole afin de récupérer leur eau.

Conserver la coquille creuse de chaque huître. Faire chauffer à feu doux l'eau rendue par les huîtres, les y plonger 3 secondes, les retirer aussitôt à l'aide d'une écumoire et les réserver au frais.

Ajouter à l'eau des huîtres la moitié de la crème fraîche, faire chauffer, ajouter les feuilles de gélatine, les laisser fondre, poivrer et retirer du feu.

Poser les demi-coquilles réservées dans un plat sur du gros sel, y verser le mélange crème-gélatine et laisser prendre 30 minutes au frais. Porter à ébullition une grande casserole d'eau, y jeter les salicornes, les laisser cuire 5 minutes, les plonger rapidement dans de l'eau glacée, les égoutter, réserver quelques branches pour le décor. Mettre le reste dans le bol d'un mixeur, réduire en fine purée avec la crème restante, poivrer.

Poser une cuillerée à soupe de purée de salicorne dans les coquilles, sur la crème, ajouter une huître, décorer d'un brin de salicorne, accompagner de tranches de pain grillé.

Bon appétit !

LA VIE DE NOTRE ASSOCIATION...

Vous le savez, de APPR, nous sommes arrivés au sigle APPRP. Pourquoi ?

Nous apercevant alors que le sigle APPR était déjà utilisé par l'association du port de Rochefort, mais aussi de l'Association de Protection du Patrimoine Rochelais, nous avons donc décidé de rajouter le P de Plage. Cela nous permet aussi de nous différencier d'une autre association locale dont le sigle choisi était assez proche du nôtre. Malgré tout, la confusion a encore eu lieu récemment à propos d'un renflouement financier substantiel sur fonds provenant de l'écotaxe, pour frais non maîtrisés...

À ce propos, nous avons bien le plaisir de vous annoncer qu'en 2012, l'APPRP comptait pas moins de 152 adhérents et que grâce à vos cotisations, ses avoirs financiers disponibles au 31/12/2012 s'élèvent à : 7 612 € (comptes consultables par tout adhérent qui le souhaiterait)

Cette réserve de fonds nous sera d'ailleurs grandement utile notamment pour assurer notre autonomie, mais aussi pour investir dès que le port sera opérationnel afin d'établir un lieu de travail et d'action pour l'APPRP.

faite 22-02-2013

MERCI DE VERSER VOTRE COTISATION ANNUELLE DÈS MAINTENANT, SOIT : 20 €

Découper le bordereau ci-dessous, le compléter lisiblement et le joindre à votre envoi.

- Joindre votre chèque à l'ordre de « APPRP »
- Joindre une enveloppe affranchie à votre adresse.
- Expédier l'ensemble à :

APPRP, 269, rue des Acacias, 17940 RIVEDOUX-PLAGE



**POUR 20 € SEULEMENT,
SOUTENEZ NOTRE
ASSOCIATION !**

RIVEDOUX
PRESSE

 **LIBRAIRIE** **RELAIS COLIS**
PAPETERIE
SOUVENIRS
CARTERIE - JOUETS

57, rue Edouard Herriot - 17940 Rivedoux
Tel. 05 46 09 80 52 - Fax 05 46 09 56 99

les Viviers
Dégustations en Ré

Terrasse avec vue sur nos viviers

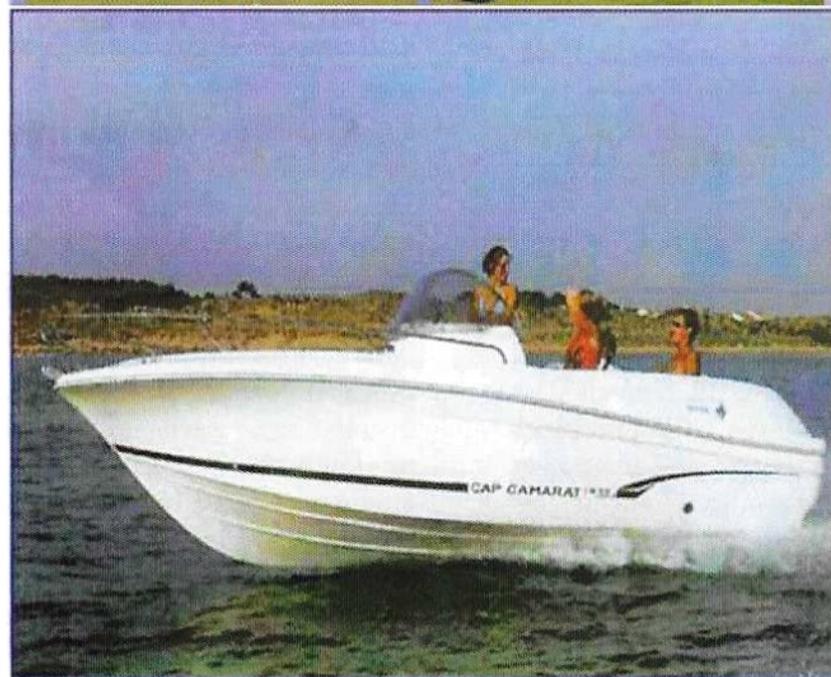
Chantal et son équipe
05 46 09 86 22
06 88 92 35 48
573, avenue de la Corniche - 17940 Rivedoux-Plage



Aurelien JASPARD
TRANS'AUTONOMIE
Transport de voyageurs toutes distances.

309 Rue des Acacias
17940 Rivedoux-Plage

Tel: 06 68 94 21 06.
www.trans-autonomie-17.fr
trans-autonomie@9business.fr



 **MOTTE Marine**
île de Ré

BATEAUX NEUFS - CENTRE OCCASION - ACCASTILLAGE

www.mottemarine.fr


JEANNEAU

360, avenue Gustave-Perreau
17940 RIVEDOUX - île de Ré
Tél. 05 46 09 08 02 - Fax 05 46 09 35 58
contact@mottemarine.fr